

Retraites :

Déclaration commune CGT - FO - Fnact CFTC

A l'issue du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale du 20 mai 2003

A l'issue des prises de parole successives des Ministres Devedjian et Delevoye, les organisations syndicales CGT - FO - Fnact CFTC ont demandé le passage au vote du vote retenu par la Formation spécialisée du 19 mai, indiquant :

"Le projet de loi portant réforme des retraites est bâti sur une logique qui ne permet pas une démarche d'amendements.

La Formation spécialisée n° 4 du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale demande le retrait de ce texte de l'ordre du jour du Conseil supérieur.

Elle réclame l'ouverture de négociations pour une réforme des retraites qui garantisse le système par répartition, le droit à la retraite à taux plein à 60 ans, un haut niveau de pension.

Si tel n'était pas le cas et si le gouvernement s'obstinait à vouloir soumettre ce projet de loi au vote du Conseil supérieur, celui-ci ne pourrait faire l'objet que d'un vote négatif."

Ce vu, soumis à l'assemblée plénière du Csfpt de ce jour, a été adopté par 15 voix pour, 14 contre, 2 non participations au vote (*).

La CGT - FO - Fnact CFTC considèrent dans ces conditions que le Président aurait dû lever la séance. La poursuite des travaux du Conseil supérieur devenait sans objet.

Monsieur Delevoy, au nom du gouvernement a maintenu son texte.

Belle démonstration du dialogue social ! Magnifique respect de la démocratie dans les instances paritaires !

Les organisations syndicales signataires de la présente déclaration ont donc quitté la séance.

Sans anticiper sur la validité d'autres votes éventuellement émis, elles appellent les personnels à poursuivre et à amplifier la mobilisation, et de faire du 25 mai, journée nationale de manifestation, une étape décisive du processus enclenché pour obtenir de véritables négociations portant sur la logique et le contenu de la réforme.

(*). Pour le retrait de l'ordre du jour du CSFPT du texte présenté par le gouvernement :

CGT : 6 - FO : 3 - CFTC : 2 - PS : 3 - PCF : 1

Contre : CFDT : 5 - UNSA : 2 - CGC : 1 - élus de la majorité : 6

Ne participent pas au vote : le Président du Csfpt, porteur d'une procuration.